

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION D'AGADEZ

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF DE LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE D'AGADEZ

L'An deux mille quatorze et le vendredi dix octobre, s'est tenue dans la salle de réunion du gouvernorat d'Agadez l'élection des membres du bureau exécutif de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Agadez.

Les cérémonies d'ouverture des travaux sont placées sous le haut patronage du Gouverneur de la région d'Agadez le Colonel Major Garba Maikido en présence de l'Inspecteur des services du Ministère de l'Agriculture Monsieur Halido Abdoulaye, du Représentant du Directeur de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux, El Hadj Doulla Hassane, du Représentant du Président du Réseau national des Chambres d'Agriculture (RECA) Monsieur Soumana Hassane, des membres du comité Ad'hoc chargé de conduire le processus du renouvellement des membres consulaires, des membres du bureau sortant, des délégués et de plusieurs autres invités.

Quatre interventions ont marqué les cérémonies d'ouverture, celles du 1^{er} vice Maire de la Commune Urbaine d'Agadez, de l'Inspecteur des services du Ministère de l'Agriculture, du Représentant du Président de RECA et le discours d'ouverture du Gouverneur de la région d'Agadez.

Après la Fatiah prononcée par un participant, le 1^{er} vice maire de la commune urbaine d'Agadez a souhaité la bienvenue aux participants. Ensuite, il a poursuivi en souhaitant que les opérations de vote se déroulent dans les bonnes conditions en vue d'éviter des contestations inutiles.

Dans son intervention, le Représentant du président du RECA a souhaité que le choix des membres du bureau exécutif régional se fasse dans la plus grande transparence et qu'à l'issue des opérations de vote qu'il en sorte des hommes et des femmes capables de faire rayonner la jeune chambre régionale de l'agriculture d'Agadez.

Quant à l'Inspecteur des services du Ministère de l'Agriculture, il a remercié tous les délégués qui ont fait le déplacement d'Agadez pour assister à cette assemblée consulaire. Il a rappelé les missions des chambres régionales d'agriculture, les dispositions des articles 28, 31,32 et 33 du décret N°2001-105/PRN/MDR du 18 mai 2001, portant application de la loi N° 2000-15 du 21 août 2000, créant les chambres régionales d'agriculture du Niger. Il a aussi informé l'assistance de l'adoption récente du plan d'accélération de l'initiative 3N avec 2 composantes majeures, la Maison du Paysan et la Maîtrise de l'eau et a souhaité que les organisations des producteurs accompagnent le Gouvernement dans la mise en œuvre. En plus, il a remercié les membres du comité ad'hoc pour le travail accompli, le PROMAP/ GIZ pour avoir financé tout le processus du renouvellement des délégués départementaux, les autorités administratives et coutumières et la population de la région d'Agadez pour leur accueil plein de chaleur. Enfin il a exhorté les délégués à choisir des hommes et des femmes intègres, disponibles, soucieux de l'avenir de leur chambre régionale d'agriculture dans la sérénité et la grande transparence.

Dans son discours d'ouverture, le Gouverneur de la région d'Agadez a d'abord mis l'accent sur :

- le contexte et la justification de la création des chambres régionales d'agriculture du Niger ;
- les missions des chambres régionales d'agriculture ;
- le mandat des consulaires ;
- le comité ad' hoc mis en place selon arrêté N0 30/GRAZ le 4 août 2014, chargé de conduire le processus de renouvellement des membres consulaires.

Il a enfin insisté sur le respect des dispositions de la loi notamment l'article 28 relative à l'éligibilité et la vérification des mandats par la représentante de la justice.

Par la suite un bureau de séance a été mis en place conformément à l'article 32 du décret n°2001-105/PRN/MDR du 18 mai 2001, portant application de la loi n°2000-15 du 21 août 2000 créant les Chambres Régionales d'Agriculture du Niger. Le bureau est composé comme suit :

Président : El Hadj Hamma, doyen d'âge

Secrétaire : Ahmed Emini

Assesseur n°1 : Maman Sabiou Mato

Assesseur n°2 : Mme Mina Elimane

Une pause fut observée pour permettre aux officiels de se retirer.

A la reprise, sous la présidence du bureau de séance, la représentante de la justice a procédé à la vérification des mandats des délégués des départements et des organisations faitières.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, 33 délégués sur 36 inscrits (3 absences ont été enregistrées), les procédures d'élection ont été engagées.

Auparavant, le Secrétaire du bureau sortant Abari Abba Agi a fait une présentation du bilan des activités de leur mandat qui se présente comme suit :

- participation aux réunions départementales et nationales (réunion annuelle des cadres de l'agriculture) ;
- manque de siège malgré la demande d'acquisition de parcelle de 600 m2 adressée à la mairie qui est restée sans suite ;
- manque d'appuis malgré les 23 requêtes de recherche de financement adressées aux partenaires (seules 3 ont abouti) ;
- Matériel insuffisant et vétuste ;
- Aucune ressource financière ;

Par la suite des échanges ont eu lieu sur le bilan. Dans l'ensemble, les délégués ont déploré l'inertie des membres du bureau sortant.

En présence de la représentante de la justice Hadja Hadizatou François, la majorité des membres consulaires (28 voix sur 33) a opté le consensus comme mode de désignation des membres du 3^{ème} bureau exécutif de la chambre régionale d'agriculture d'Agadez.

Les différents postes à pourvoir sont :

- Poste de Président ;
- Poste de Vice Président ;
- Poste du Trésorier Général ;
- Poste du Trésorier Général Adjoint ;
- Poste de Secrétaire.

Deux Commissaires aux Comptes sont à nommer en dehors des membres du bureau exécutif.

Les opérations de vote, sous la supervision de Madame Hadja Hadizatou François, Représentante de la justice se sont déroulées dans la plus grande sérénité en présence de Monsieur Halido Abdoulaye, Inspecteur des Services du Ministère de l'Agriculture, de Monsieur Doulla Hassane, Représentant du Directeur de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux (DAC/POR), de Monsieur Soumana Hassane, Représentant le Président du Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) du Niger, des membres du comité Ad'hoc chargés du renouvellement des membres de la chambre régionale d'agriculture d'Agadez.

Il a été rappelé les dispositions de l'article 28 du décret n° 2001-105/PRN/MDR du 18 mai 2001, portant application de la loi n° 2000-15 du 21 août 2000, créant les Chambres Régionales d'Agriculture du Niger, relatives aux critères d'éligibilité aux assemblées générales régionales des Chambres d'Agriculture.

A l'issue du consensus, le bureau ci-dessous a été obtenu :

Président : Ahmed Ouha ;

Vice-président : Ismahil Hama ;

Trésorier Général : Bazo Ibra ;

Trésorier Général Adjoint: Aghali Dawa ;

Secrétaire : Abari Abba Agi.

Deux Commissaires aux Comptes ont été désignés en dehors des membres du Bureau Exécutif pour un mandat de 4 ans.

Il s'agit de :

- Halidou Daddi ;
- Djabirou Doula.

Par la suite l'assemblée consulaire a désigné leurs quatre représentants (dont une femme) devant siéger à l'assemblée générale du réseau national des chambres régionales d'agriculture du Niger au niveau national. Il s'agit de :

- Monsieur : Ahmed Ouha ;
- Monsieur : El Hadj Hama ;
- Monsieur Sabiou Maman Mato ;
- Madame Fatimé Abba Kali.

Auparavant, le bureau de séance a présenté au Gouverneur les cinq membres du bureau entrant, les deux commissaires aux comptes ainsi que les quatre délégués devant siéger à l'assemblée générale du réseau national des chambres régionales d'agriculture du Niger au niveau national

Dans l'allocation de clôture de l'assemblée consulaire régionale d'Agadez, le Gouverneur a apprécié le déroulement des travaux ayant abouti à la mise en place du nouveau bureau.

Néanmoins, conformément à la loi, il a précisé qu'à son niveau toute réclamation éventuelle est recevable dans les trois jours qui suivent.

Il a aussi rappelé les missions dévolues aux chambres régionales d'agriculture avant d'installer officiellement le nouveau bureau.

Des sages conseils leur ont été prodigués par le Gouverneur qui les a renvoyés dans l'exercice de leurs fonctions.

Une fatiah a été prononcée par un participant pour clôturer l'assemblée consulaire régionale.

.

Ont signé :

1^{er} Assesseur

Maman Sabiou Mato

2^{ème} Assesseur

Mme Mina Elimane

Président de séance

El Hadj Hamma

Secrétaire de séance

Ahmed Emini

Representant de la justice

Mme Hadjia Hadizatou François